

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT DE LA  
MARTINIQUE****EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER****Séance du mardi 06 novembre 2018**

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
35	23	29		
		Dont procurations		
		06		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
29	29	00	00	00

L'an deux mille dix-huit et **le six novembre**, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc CLEMENTE, le Maire.

**Etaient présents :** MM Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Marie GARON, Emile GONIER, Yolène LARGEN-MARINE, Félix CATHERINE, Christine ALIKER, Eric JULAT, Arlette BRAVO-PRUDENT, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Raphael BORDELAIS, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Gérard CHAUVET, Joseph Armand BRAY, Marie-Claude RAQUIL, Sainte-Claire JANVIER, Dominique CUPIT, William PAULIN, Nicole DUFEAL, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie-Victor PAIGERAC, Patrice CHARLEBOIS, Victorien QUIMBERT, Jean-Luc GRABIN, Marinette TORPILLE.

**Absents excusés :** MM Patrick FLERIAG, Danielle MINIETTY épouse RAYMOND, Laurie ABAUL, Christian DORDONNE, Renaud SAINT-ALBIN.

**Procurations :** MM Patrick FLERIAG, Danielle MINIETTY épouse RAYMOND, Laurie ABAUL, Christian DORDONNE ont respectivement donné procuration à Marie GARON, Marie-Victor PAIGERAC, Patrice CHARLEBOIS, Yolène LARGEN-MARINE.

Date de la convocation

**31/10/2018**

Date d'affichage

**31/10/2018**

Objet de la Délibération

\*\*\*\*\*

**FINANCES**

\*\*\*\*\*

Création d'AP et ajustement  
d'AP existante

Président de Séance :

Luc CLEMENTE

Secrétaire de Séance :

Yolène LARGEN-MARINE

Préfecture Martinique  
Contrôle de légalité  
REÇU LE

20 NOV. 2018

**Création d'AP et ajustement d'AP existante**

Le Conseil municipal :

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 30 octobre 2018 ;
- Vu l'avis favorable du Bureau municipal en date du 30 octobre 2018 ;
- Vu le rapport de présentation de la DM1 transmis aux conseillers municipaux ;

Après en avoir délibéré,

## DECIDE

1) - Une autorisation de programme d'un montant de 954 399,00 € est créée pour gérer l'opération « Aménagement et protection contre les crues de la rivière Case Navire » ;

- L'ouverture du programme et des crédits de paiement sont autorisés comme suit :

AP Aménagement et protection de la rivière Case Navire	CP 2018	CP 2019
954 399,00 €	315 190,00 €	654 699,00 €

- Monsieur le Maire est autorisé à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

2) Les crédits de paiement de l'autorisation de programme « Modernisation des systèmes d'information » sont modifiés comme suit :

AP Modernisation des systèmes d'information	CP 2018	CP 2019
815 080,00 €	773 344,00 €	41 736,00 €

Pour extrait certifié conforme,  
Schœlcher, le 16 NOV. 2018  
Le Maire,

